Ce site utilise des cookies et vous laisse le choix d'accepter ou de refuser leur utilisation. ✓ OK, tout accepter
En savoir plus

ESPACE MILITAIRE

Démarches administratives

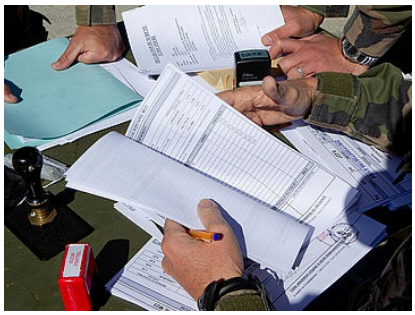

Aspects juridiques des accidents et maladies des militaires

Le service des pensions et des risques professionnels (SPRP) est chargé en liaison avec les états-majors, les commissariats, directions et services, ainsi qu'avec le service des retraites de l'Etat (SRE) et la caisse des dépôts et consignations (CDC), du traitement des dossiers de pension de retraite et d'invalidité des personnels civils et militaires de la Défense, des militaires de la gendarmerie et de leur contentieux.